

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	7 ^{ème}
Nom de site	FR-75-002175	Numéro	75107_050_01
Adresse du site	47, rue de Bellechasse	Hauteur	R+5 (19.90 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation
Type d'installation	Site neuf 3G/4G/5G (700/900/1800/2100/2600/3500 MHz)		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Bouygues présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/08/2021
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	19/08/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	13/09/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de six antennes, trois antennes 3G/4G/5G (fréquences 700/900/1800/2100/2600MHz) avec partage du 700MHz 4G/5G et trois antennes 5G (fréquence 3500 MHz) orientées vers les azimuts 120°, 240 et 340°.		
Distance des ouvrants	Skydome d'accès 3m et 8m (derrière et sous les antennes). Fenêtres de toit entre 2m et 6m autour et sous les antennes. Fenêtres de toit à 9m	Vis-à-vis (25m)	R+5
Estimation	3G/4G/5G : 120° <2V/m ; 240° <2V/m ; 340° <5V/m 5G : 120° <3V/m ; 240° <3V/m ; 340° <5V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	20.10 m pour les antennes à faisceau fixe 20.60 m pour les antennes à faisceau orientable		

Incidence visuelle

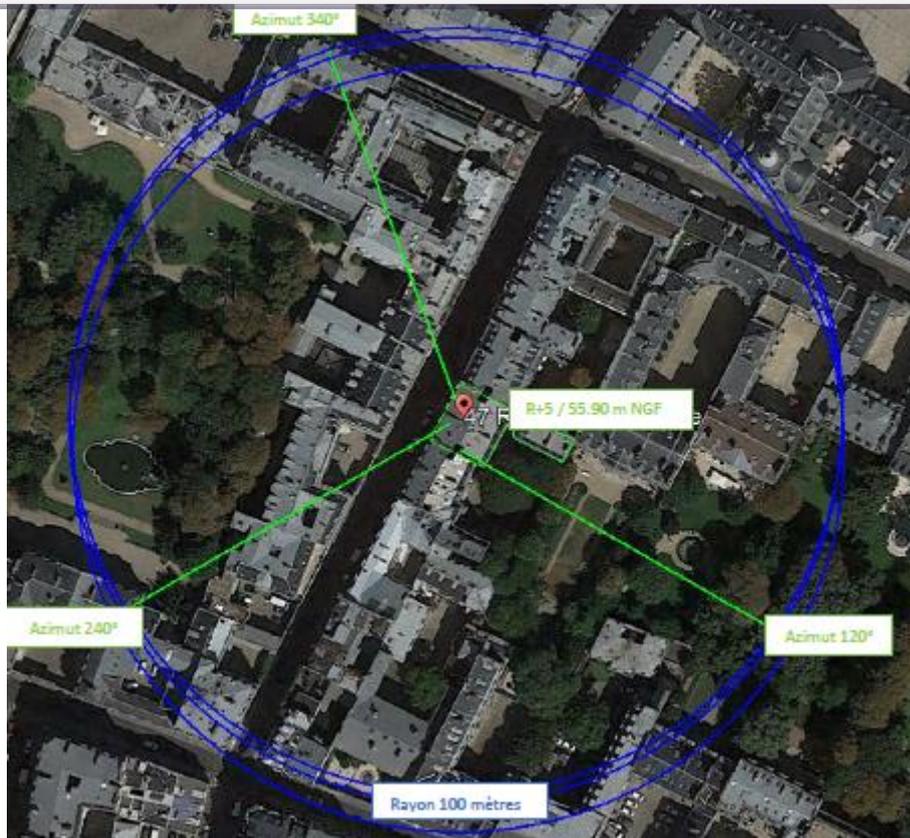
Description des antennes	Seule la toiture est modifiée, six antennes seront installées.
Intégration antenne	Les antennes seront intégrées dans des fausses cheminées, en retrait de la façade afin de minimiser l'impact depuis la rue.
Zone technique	Coffrets technique en toiture

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



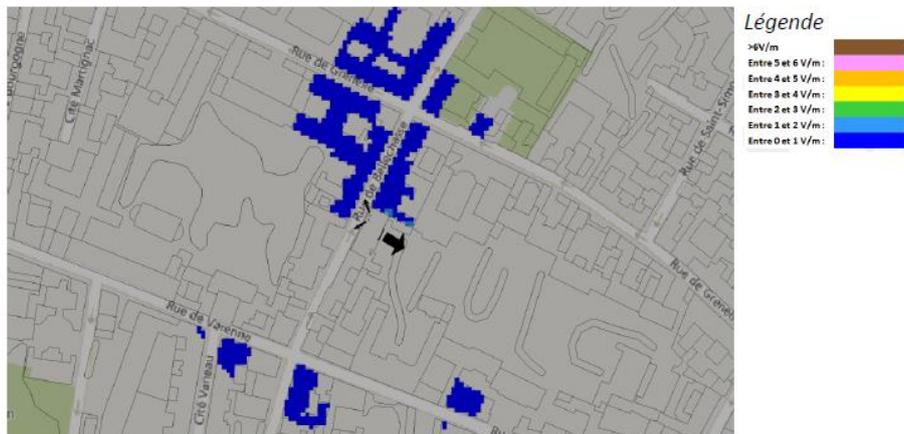
Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 mètres

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

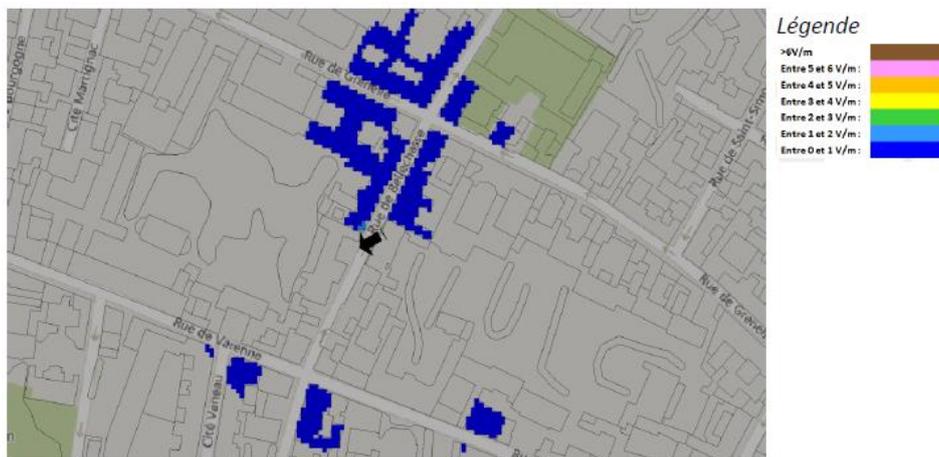


Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

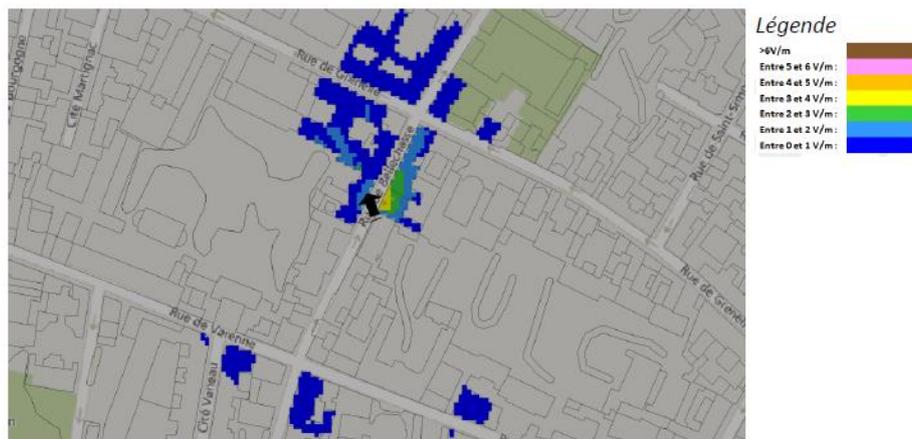
Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .

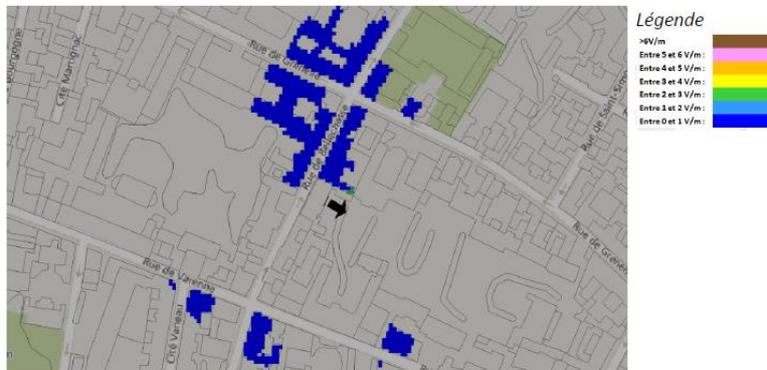


	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 340°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	22.5 m	22.5 m

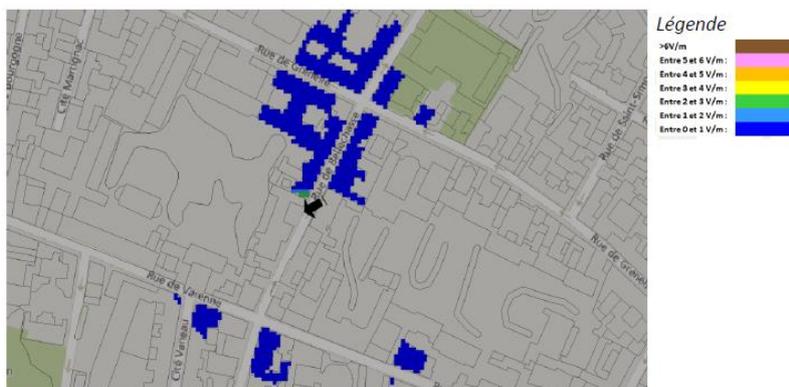
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

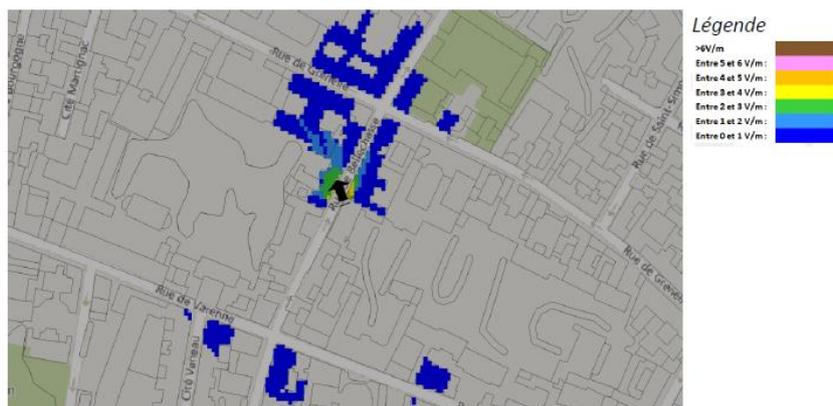
Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



	Azimut 120°	Azimut 240°	Azimut 340°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	22.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Etat avant :



Etat du projet :



AVEC MODIFICATION VISUELLE

Vue des Azimuts

Azimut 120°



Azimut 240°



Azimut 340°

